

Charte des Déplacements Actifs 2014

Pour un Partage Équitable de la Voirie

DIALOGUER

- 1. Nommer un(e) délégué(e) vélo au sein de chaque municipalité, supervisant la création du Schéma Directeur puis sa mise en œuvre et servant d'interlocuteur auprès du public
- 2. Consulter « Pau à Vélo » sur tous les aménagements urbains
- 3. Inviter « Pau à Vélo » à participer aux Commissions circulations

AMÉLIORER LA SÉCURITÉ DES DÉPLACEMENTS

- **4.** Toujours prendre en compte les Personnes à Mobilité Réduite et les piétons dans les nouveaux aménagements, et mettre aux normes l'existant (*Loi sur l'Accessibilité de la Voirie et des Espaces Publics du 11 février 2005, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2007)*
- **5.** Lors de tous les travaux de voirie, réaliser les aménagements cyclables en cohérence avec le plan de circulation (*LAURE*, *Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Énergie du 30 décembre 1996*)

METTRE EN COHÉRENCE LES AMÉNAGEMENTS

- **6.** Créer un plan de circulation définissant une hiérarchisation de la voirie:
 - Axes de transit à 50 km/h : pistes cyclables et feux spécifiques vélos aux intersections protégées
 - Quartiers résidentiels à 30 km/h : diminuer le trafic de transit, supprimer les passages piétons, généraliser la priorité à droite, développer la cohésion et la valorisation du quartier
- 7. Mettre en place des aménagements spécifiques devant les établissements scolaires:
 - Création de zones de rencontre (ou zones piétonnes)
 - Suppression du stationnement devant chaque établissement
- 8. Systématiser les zones piétonnes ou zones de rencontre en cœur de ville
- **9.** Réaliser la partie de la voie verte du gave devant traverser l'agglomération

LE CODE DE LA RUE

- 10. Généraliser les aménagements spécifiques du Code de la Rue :
 - « Tourne–à–Droite » aux feux
 - Doubles Sens Cyclables
 - Sas Vélos aux feux
 - Impasses pénétrantes

INVESTIR DANS LES DÉPLACEMENTS ACTIFS

- 11. Consacrer 10% du budget voirie de la commune aux déplacements actifs :
 - Mise en accessibilité de la voirie aux Personnes à Mobilité Réduite et aux piétons
 - Développement et entretien des voies cyclables

Le vélo, plus qu'un sport, un moyen de transport



Association « Pau à Vélo »

La Pépinière, 6 Avenue Robert Schuman F-64000 PAU - Tél. 05 59 32 26 65 E-mail pau@fubicy.org, Web http://fubicy.org/pau Association membre de la FUB (Fédération française des Usagers de la Bicyclette)